



**EXTRAIT DU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à dix-neuf heure quinze minutes, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le cinq décembre deux mille dix-huit, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, Mme SILARI Nathalie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, M. BROSSEAU Stéphane, M. GROUSSEAU André, M. DURAND Claude, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

ABSENTS EXCUSES :

M. CHARTEAU Joseph ayant donné pouvoir à M. GROUSSEAU André,
Mme BALADRE Martine ayant donné pouvoir à M. BERNARD Régis,
M. AVRIL Simon

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JEGU Didier a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018.

Délibérations 5-6-115 à 7-10-142

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	32

Délibération 7-10-143

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31

Délibérations 7-10-144 à 9-1-153

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	32

Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018 ;



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.6 Exercice des Mandats locaux

5.6.115 Modification du Tableau du Conseil Municipal

Suite à la démission de Madame Brigitte BUREAU le 27 novembre 2018, le Conseil Municipal prend acte de l'installation, à compter de ce jour de Monsieur Claude DURAND, en qualité de Conseiller Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est donc modifié.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Marchés publics

1.1.116 Réalisation du Logis des Olonnais : avenants aux marchés de travaux

La construction de la Médiathèque et de la mairie annexe a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Par délibération du 2 septembre 2013 et décision du 17 mai 2017, l'ensemble des marchés de la médiathèque et de la mairie annexe ont été notifiés pour un montant total initial de 4 450 806,38€ HT.

Deux marchés, déclarés infructueux lors de la procédure initiale, ont été attribués par décision du 19 décembre 2013 pour les lots 13 – nettoyage (5 110,60€ HT pour la tranche ferme et 3 824,20€ HT pour la tranche conditionnelle) et 16 – auditorium (52 190,00€ HT).

Cinq marchés complémentaires, non pourvus dans la procédure initiale ont été attribués par décisions :

- pour la démolition de trois bâtiments (19 650,00€ HT).
- pour l'isolation thermique par l'extérieur et le ravalement de façades (tranche ferme : 43 760,24€ HT, tranche conditionnelle : 82 506,77€ HT). Suite au placement en liquidation judiciaire du titulaire, le marché a été résilié.
- La passation d'un marché de substitution pour un montant de 209 572,98€ HT (ramené par avenant à 189 777,25€ HT).
- pour la réalisation de fouilles archéologiques (321 478,27€ HT).
- pour l'installation d'un ascenseur (18 200,00€ HT).

Le montant total des travaux, tous marchés confondus, s'élève donc à 5 207 99,44€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 2 – Gros œuvre a été attribué à l'entreprise Jacques Laurent pour un montant initial de 783 993,56 €HT.

Dans le cadre de la fin de travaux il est nécessaire de faire le bilan des ouvrages réalisés consécutifs aux adaptations techniques entre les lots.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne
SAISONNIÈRE

Le montant du 3^{ème} avenant est de 3 545,36 € HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 3 – Charpente bardage a été attribué à l'entreprise Charpentiers de l'Atlantique pour un montant initial de 178 469,03€ HT.

Dans le cadre de la fin de travaux il est nécessaire d'apporter des modifications aux prestations initialement prévus.

Le montant du 3^{ème} avenant est de 11 433.46 € HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 4 – Etanchéité a été attribué à l'entreprise SMAC pour un montant initial de 174 673,73€ HT.

Dans le cadre de la fin de travaux il est nécessaire d'apporter des modifications aux prestations initialement prévus.

Le montant du 2^{ème} avenant est de 1 997€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 5 – Menuiseries extérieures a été attribué à l'entreprise LOISEAU MENUISERIES pour un montant initial de 333 928,29€ HT.

Dans le cadre de la fin de travaux il est nécessaire d'apporter des modifications aux prestations initialement prévues.

Le montant du 3^{ème} avenant est de 5 025,62€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 6 – Métallerie Serrurerie a été attribué à l'entreprise METALLERIE BOCQUIER pour un montant initial de 27 730,90€ HT.

Dans le cadre du chantier il est nécessaire d'adapter ou de revoir certaines prestations.

Le montant du 1^{er} avenant est de 4 984,00€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 7 – Menuiseries intérieures a été attribué à l'entreprise ADM BRODU pour un montant initial de 194 709,12€ HT.

Dans le cadre du chantier il est nécessaire de modifier les travaux initialement prévus.

Le montant du 3^{ème} avenant est de 4 341,84€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 8 – Chapes béton ciré a été attribué à l'entreprise D2D pour un montant initial de 73 187,49€HT.



Dans le cadre du chantier et la modification des locaux, certaines adaptations ont été nécessaires au niveau des traitements des sols.

Le montant du 1^{er} avenant est de – 8 274,50€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 9 – Sols souples a été attribué à l'entreprise CALANDREAU pour un montant initial de 56 005,14€HT

Dans le cadre du chantier il est nécessaire d'apporter des modifications sur les prestations initialement prévues au marché.

Le montant du 2^{ème} avenant est de 5 071,55€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 11 – Cloisons sèches a été attribué à l'entreprise FRADIN pour un montant initial de 202 259,71€ HT.

Dans le cadre du chantier il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires initialement non prévisibles.

Le montant du 2^{ème} avenant est de 3 368,81€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 12 – Peinture a été attribué à l'entreprise LAIDIN pour un montant initial de 56 700,64 €HT.

Dans le cadre du chantier il est nécessaire d'apporter des modifications aux prestations initialement prévues au marché suite aux adaptations de distribution des bureaux.

Le montant du 1^{er} avenant est de 4 757,88€ HT.

- Le marché de la Tranche Conditionnelle du lot 18 – Electricité a été attribué à l'entreprise INEO ATLANTIQUE pour un montant initial de 174 982,17€ HT

Dans le cadre du chantier il est nécessaire d'apporter des modifications d'équipements liés à la redistribution des locaux

Le montant du 2^{ème} avenant est de 4 183,44€ HT.

Le bilan global des travaux en plus value et moins value ont pour incidence de porter le coût global de l'opération à 5 365 753,88€ HT représentant une hausse globale de 3,05%.

Il convient de procéder par voie d'avenants aux marchés précités pour permettre la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Après avis favorables de la Commission Voirie et Travaux du 27 novembre 2018 et de la Commission d'appel d'offres du 3 décembre 2018 pour les lots 2, 3, 9, 11 et 18, le Conseil Municipal :



- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme BALADRE Martine ayant donné pouvoir à M. BERNARD Régis, M. BERNARD Régis),
- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)

- approuve la démarche proposée.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Marchés publics

1.1.117 Réalisation du Logis des Olonnais : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'exécution des travaux de la mairie annexe (tranche conditionnelle), des besoins nouveaux en mobilier sont apparus, ainsi que divers autres modifications mineures : modification de programme, évolution de l'opération due au lot isolation thermique par l'extérieur.

Le montant de l'avenant proposé, correspondant à ces missions complémentaires, est de 23 050,00€ HT.

Le montant de la tranche conditionnelle est ainsi porté à 476 673,52€ HT. L'ensemble comprenant le coût initial de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle du marché et le coût des avenants successifs entraîne une augmentation de 851 000,00€ HT à 876 397,92€ HT, soit 2,98%.

Après avis de la Commission Travaux et Voirie du 27 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 4 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine ayant donné pouvoir à M. BERNARD Régis, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)

- approuve la démarche proposée.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.2 Délégations de service public

1.2.118 Bilan 2017 des services publics : eau potable, assainissement et déchets ménagers

Le 4 décembre 2018, la Commission des Services Publics Locaux a examiné les rapports suivants, qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement produit par Les Sables d'Olonne Agglomération,
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable produit par Vendée Eau,
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés produit par Les Sables d'Olonne Agglomération.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

Après avis de la CCSPML du 4 décembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ces rapports.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.2 Délégations de service public

1.2.119 Rapports 2017 des délégataires de service public: crématorium et concessions de plages de Sauveterre et des Granges

Le 4 décembre 2018, la Commission des Services Publics Locaux a examiné les rapports suivants, qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque :

- Concession du crématorium,
- Concessions des plages de Sauveterre et des Granges :
 1. Lot n°1 : débit de boissons et petite restauration plage de Sauveterre Sud
 2. Lot n°2 : école de surf plage de Sauveterre
 3. Lot n°4 : école de surf plage des Granges

Après avis de la CCSPML du 4 décembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoint, le Conseil Municipal prend connaissance de ces rapports.

2. URBANISME

2.1 Documents d'urbanisme

2.1.120 Approbation de la révision allégée 4-9 du PLU

Par délibération en date du 02 octobre 2017, le Conseil Municipal a prescrit la Révision allégée 4-9 du PLU en vue de permettre l'installation d'un jardin d'insertion orienté sur une activité de maraîchage biologique en circuit court.

La présente révision allégée porte sur :

- Le reclassement d'une zone Aco et d'une partie de zone Avco en zone A1,
- La mise en place d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur concerné,
- La création d'un règlement écrit pour la nouvelle zone A1.

Par arrêté n°AP2018-12 du 21 juin 2018, le Maire d'Olonne sur Mer a soumis à enquête publique le projet de Révision allégée 4-9 du PLU.

L'enquête publique s'est déroulée sur une durée de 34 jours consécutifs du lundi 20 août 2018 au samedi 22 septembre 2018 inclus.

Le rapport d'enquête est conclu par un avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 22 octobre 2018.

Après avis de la Commission Urbanisme en date du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoint, le Conseil Municipal :

➤ A l'unanimité

- approuve la démarche proposée.



2. URBANISME

2.1 Documents d'urbanisme

2.1.121 Approbation de la révision allégée 4-10 du PLU

Par délibération en date du 02 octobre 2017, le Conseil Municipal a prescrit la Révision allégée 4-10 du PLU en vue de répondre à des enjeux environnementaux par la réduction de la trame d'Espaces Boisés Classés (EBC) sur le site des Conches Bressaudières et sur celui des Bourbes de l'Allerie.

Le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de Révision allégée 4-10 du PLU par délibération en date du 26 février 2018.

Par arrêté n°AP2018-12 du 21 juin 2018, le Maire d'Olonne sur Mer a soumis à enquête publique le projet de Révision allégée 4-10 du PLU.

L'enquête publique s'est déroulée sur une durée de 34 jours consécutifs, du lundi 20 août 2018 au samedi 22 septembre 2018 inclus.

Le rapport d'enquête est conclu par un avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 22 octobre 2018.

Après avis de la Commission Urbanisme en date du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoint, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - approuve la démarche proposée.

2. URBANISME

2.1 Documents d'urbanisme

2.1.122 Convention de prestation de service entre la commune de Vairé et la commune d'Olonne sur Mer pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune d'Olonne sur Mer instruit les actes suivants pour le compte de la commune de Vairé :

- permis de construire,
- permis de démolir,
- permis d'aménager,
- certificats d'urbanisme opérationnel (CUb),
- déclarations préalables assujetties à la taxe d'aménagement.

Une convention a été établie entre les deux communes.

Il est donc nécessaire de renouveler cette convention dans les mêmes conditions pour les années 2018 et 2019.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
ACQUISITION

Après avis de la Commission Urbanisme du lundi 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- approuve la démarche proposée.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.1.123 Acquisition terrain rue Ernest Landrieau

Dans le cadre du réaménagement de la rue Ernest Landrieau, il est prévu la création d'un giratoire à la hauteur de la rue de la Poitevinière et de la rue Pierre Curie situées sur la commune du Château d'Olonne.

Pour réaliser ce rond point, il est nécessaire d'acquérir une partie de la propriété de Monsieur et Madame LUCAS, située rue Ernest Landrieau représentant une superficie totale de 185 m². La Ville a proposé d'indemniser les propriétaires au prix de 15 €/m², soit un montant total de 2 775 €, accepté par les futurs vendeurs.

Après avis de la Commission Urbanisme du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
- approuve la démarche proposée

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.1.124 Acquisition terrain allée de la Maison Neuve

Avant la vente de leur bien, Monsieur et Madame BARBEAU propriétaires d'une habitation située 32 allée de la Maison Neuve, ont proposé à la ville d'Olonne sur Mer de céder leur terrain représentant l'alignement d'une superficie de 37 m² au prix de 1 €.

Après avis de la Commission Urbanisme du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
- approuve la démarche proposée



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne
COMMUNE

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.1.125 Incorporation dans le domaine communal des biens vacants et sans maître

Seuls les propriétaires de la parcelle AN 210 de 23 m² située rue des Bergers se sont fait connaître. Aussi, ce terrain est retiré de la liste des biens vacants et sans maître.

Dès lors ces immeubles sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil. Ils peuvent être intégrés dans le domaine privé de la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit et à défaut être transféré à l'Etat de plein droit.

Après avis de la Commission Urbanisme du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
 - approuve la démarche proposée

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

3.5.126 Dénomination d'une voie – Lotissement le Clos des Ouches

Monsieur Philippe BUCHY représentant la Société COFIM OUEST a obtenu le 24 mai 2018 un permis d'aménager un lotissement comprenant 12 lots à usage d'habitation et 1 lot destiné à 3 logements intermédiaires et 2 PSLA.

Ce dernier a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour que le Conseil Municipal dénomme l'impasse de son opération.

Après avis de la Commission Urbanisme du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - valide la proposition suivante : impasse des Marjolaines

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

3.5.127 Dénomination d'un passage rue Eugène Nauleau

L'administrateur de la paroisse Sainte Marie des Olonnes a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour dénommer le passage débouchant sur la rue Eugène Nauleau.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

Après avis de la Commission Urbanisme du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoint, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- valide la proposition suivante : passage du Presbytère.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

3.5.128 Echange de terrains – rue de la Fontaine

Pour assurer une meilleure sécurité aux résidents de l'EHPAD, la ville d'Olonne sur Mer va clôturer le site.

Afin d'éviter d'endommager l'espace vert qui longe le cheminement existant à l'arrière des habitations, la Ville a proposé à Vendée Logement de lui céder cet espace en échange d'une surface de 4 m² située à l'angle de la propriété appartenant au bailleur social.

Il a été convenu avec Vendée Logement que cet échange s'effectuerait à titre gratuit et sans soulte.

Après avis de la Commission Urbanisme du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoint, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- approuve la démarche proposée

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.1.129 Prestations d'action sociale en faveur du personnel

Dans le cadre de la fusion, il convient de délibérer pour harmoniser les prestations d'action sociale sur les trois communes, pour le mois de décembre 2018.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoint, le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme BALADRE Martine ayant donné pouvoir à M. BERNARD Régis, M. BERNARD Régis)
- approuve la mise en place des prestations d'action sociale au sein des services de la ville d'Olonne sur Mer à compter du mois de décembre 2018



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.1.130 Participation mutuelle et prévoyance

Dans le cadre du protocole sur les conditions de travail, il a été proposé à la ville d'Olonne sur Mer d'adhérer au contrat de prévoyance collectif souscrit par la ville des Sables d'Olonne auprès de Territoria Mutuelle (Anciennement la SMACL).

Il a été décidé que le montant de la participation serait porté à 50€ par mois pour un agent à temps complet pour la prévoyance, dans le cadre de la convention de participation et/ou pour la mutuelle labellisée dans la limite des sommes payées par l'agent.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - approuve la démarche présentée

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.1.131 Adhésion à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance avec le Centre de Gestion de la Vendée

Les Villes et les CCAS d'Olonne sur Mer, du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne peuvent se rallier à la procédure de mise en concurrence sur le risque prévoyance effectuée par le Centre de Gestion de la Vendée en lui donnant mandat par délibération pour conduire cette démarche pour le compte de la future Commune.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités avant signature de la convention de participation.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - approuve la démarche présentée

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.1.132 Conditions de versement du régime indemnitaire aux agents relevant de cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP

Dans le cadre de la fusion des communes et de l'adoption d'un protocole d'accord des conditions de travail examiné par le Comité Technique le 18 octobre 2017, il a été proposé d'harmoniser



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

l'impact de l'absentéisme sur le régime indemnitaire pour l'ensemble des agents des trois communes.

Le régime indemnitaire sera modulé en fonction de l'absentéisme à raison d'1/30ème par jour d'absence au-delà des 2 jours de franchise annuelle.

Cette modulation du régime indemnitaire est prévue dans le cadre des agents relevant de cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP et par soucis d'équité doit être mis en place pour les agents relevant des cadres d'emplois non éligibles à ce jour au RIFSEEP.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
 - approuve la démarche présentée

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.1.133 RIFSEEP

L'instauration du RIFSEEP par la collectivité impose la suppression corrélative des primes liées aux fonctions et à la manière de servir.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
 - approuve la démarche proposée

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.1.134 Institution et modalités de mise en œuvre du temps partiel

Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- approuve la démarche proposée

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.1.135 Mise à jour des tableaux des effectifs

Dans le cadre de la fusion, pour faire suite aux organigrammes et aux recrutements, le tableau des effectifs des agents municipaux doit être modifié à compter du 15 décembre 2018.

Il est proposé de :

- créer un poste d'adjoint d'animation
- transformer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en adjoint d'animation
- transformer un poste de brigadier chef principal de Police Municipale en Gardien de Police Municipale

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- approuve la démarche proposée

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

7.1.136 Budget Principal : Décision Modificative n° 3

Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2018, il convient de procéder à des ouvertures ou transferts de crédits. Cette décision modificative récapitulée dans le tableau ci-dessous concerne :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1) Une inscription budgétaire de 25 700,00 € à l'article budgétaire 21311 « Hôtel de ville » au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études suivis de travaux.
- 2) Une inscription budgétaire de 60 000,00 € sur l'opération 0050 « Programme eaux pluviales » afin de financer des travaux :
 - suite aux inondations de mai 2018 sur la Commune,
 - après la découverte d'un réseau en mauvais état suite aux travaux d'assainissement près du bassin des figuiers.
- 3) Une inscription budgétaire de 270 000,00 € sur l'opération 1801 « Voirie 2018 » pour les travaux rue Ernest Landrieau et l'achat de plaques de rue en raison du changement de dénomination de voies dans le cadre de la commune nouvelle des Sables d'Olonne.



4) Des minorations budgétaires de 16 070,00 € sur l'opération 0602 « Effacement réseaux », de 85 000,00 € sur l'opération 1206 « Avenue François Mitterrand », de 11 231,84 € sur l'opération 1701 « Voirie 2017 », de 105 000,00 € sur l'opération 8407 « Eclairage public » et de 112 698,16 € sur l'opération 1204 « Aménagement paysager du parc de la Jarrie ».

5) Une inscription budgétaire de 5 900,00 € à l'article budgétaire 10226 « Taxe d'aménagement » pour des restitutions de trop perçus au titre de taxes d'urbanisme ayant été acquittées à tort par la SARL JG Immobilier (4 330,08 €) et SA Vendée Logement (1 540,36 €).

6) Une inscription budgétaire de 3 000,00 € à l'article budgétaire 165 « Dépôts et cautionnements reçus » pour des régularisations de cautions versées par les locataires de logements communaux.

7) L'intégration des travaux en régie pour 70 800,00 € qui entraîne la réduction des crédits sur chaque programme d'investissement afin de prendre en compte le travail réalisé par les agents de la Ville pour la section d'investissement.

8) Une minoration budgétaire de 4 000,00 € sur l'opération 9108 « Eglise » et une inscription budgétaire de 4 000,00 € sur l'opération 8442 « Salle omnisport ».

9) Une minoration budgétaire de 13 950,00 € sur l'opération 9901 « Musée » et une inscription budgétaire de 13 950,00 € sur l'opération 8707 « Divers écoles ».

10) Une inscription budgétaire de 145 415,00 € à l'article budgétaire 4541 « Travaux effectués pour le compte de tiers – Dépenses » et des minorations budgétaires de 1 794,05 € sur l'opération 1801 « Voirie 2018 », de 17 442,46 € sur l'opération 0105 « Aménagement de sécurité – signalétique » et de 4 797,23 € sur l'opération 1701 « Voirie 2017 » afin de régulariser des écritures comptables dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de création d'une piste cyclable rue des Cailles signée en décembre 2017 entre la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération et la ville d'Olonne sur Mer.

11) Une inscription budgétaire de 16 300,00 € sur l'opération 0902 « Informatique ».

12) Une inscription budgétaire de 185 287,62 € sur l'opération 1602 « Mairie annexe » et des minorations budgétaires de 116 387,62 € sur l'opération 1204 « Aménagement paysager du parc de la Jarrie », de 11 400,00 € sur l'opération 8440 « Salle de tennis », de 18 000,00 € sur l'opération 1702 « Espaces verts » et de 39 500,00 € sur l'opération 9003 « Havre d'Olonne ».

13) Une minoration budgétaire de 4 200,00 € sur l'opération 8718 « Résidence les Cordeliers » et une inscription budgétaire de 4 200,00 € sur l'opération 0401 « OlonnEspace ».

14) Des minorations budgétaires de 18 600,00 € sur l'opération 8718 « Résidence les Cordeliers », de 1 817,79 € sur l'opération 9901 « Musée » et de 20 400,29 € sur l'opération 8404 « Bâtiments communaux divers ».

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Les minorations budgétaires de 86 650,00 € sur l'opération 1206 « Avenue François Mitterrand » et de 229 085,78 € sur l'opération 1206 « Aménagement paysager de la Jarrie » entraînent une modification des montants inscrits au titre des autorisations de programme et des crédits de



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

paiement pour ces deux opérations sur l'exercice 2018 dans le tableau présenté dans la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018 sur le « Budget Principal – DM n° 2 ».

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	Code opération	Montant de l'AP			Montant des CP		
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018)	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2018	Restes à financer (exercice au-delà de 2018)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	2 735 319,49	549 350,00	2 665 330,51
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00	314 871,44	1 814 871,44	1 056 771,44	758 100,00	0,00
Médiathèque communale	0603	3 965 005,65	1 296,68	3 966 302,33	3 962 002,33	4 300,00	0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	2 175 000,00		2 175 000,00	1 685 342,34	54 834,16	434 823,50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

15) Une inscription budgétaire de 25 700,00 € à l'article budgétaire 2031 « Frais d'études » au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études suivis de travaux.

16) Une minoration budgétaire de 300 000,00 € à l'article budgétaire 1341 « Dotation d'équipement des territoires ruraux » suite au projet non retenu du réaménagement de l'Avenue François Mitterrand au titre de la DSIL 2018.

17) Une inscription budgétaire de 284 439,76 € à l'article budgétaire 024 « Produits des cessions d'immobilisations » dans le cadre du transfert des réserves foncières du Budget Principal au Budget annexe la Bauduère.

18) Une inscription budgétaire de 63 294,00 € sur l'opération 1701 « Voirie 2017 » suite aux avenants aux conventions relatives aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique et d'un éclairage chemin du Pas Mauvais et rue Georges Clémenceau.

19) Une inscription budgétaire de 136 907,74 € à l'article budgétaire 4542 « Travaux effectués pour le compte de tiers – Recettes » et une minoration budgétaire de 170 000,00 € sur l'opération 0103 « Pistes cyclables ».

20) Une inscription budgétaire de 3 130,00 € sur l'opération 1204 « Aménagement paysager du parc de la Jarrie » correspondant à la participation financière accordée par l'Union Nationale des Combattants pour la réalisation de la stèle du souvenir de l'Espace André Richard.

21) Des inscriptions budgétaires de 5 028,00 € sur l'opération 1601 « Voirie 2016 » et de 116 353,26 € sur l'opération 1701 « Voirie 2017 » afin de régulariser des écritures comptables passées en 2016 et 2017 dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de création d'une piste cyclable rue des Cailles signée en décembre 2017 entre la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération et la ville d'Olonne sur Mer.



22) Une minoration budgétaire de 70 000,00 € sur l'opération 1206 « Avenue François Mitterrand » et une inscription budgétaire de 70 000,00 € sur l'opération 1205 « Avenue Charles de Gaulle » au titre de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération pour l'aménagement de l'Avenue Charles de Gaulle.

23) Une inscription budgétaire de 7 411,00 € sur l'opération 1602 « Mairie annexe » due au remboursement de l'avance forfaitaire du lot 18 « Electricité ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

24) Une inscription budgétaire de 70 800,00 € à l'article budgétaire 022 « Dépenses imprévues ».

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

25) Une inscription budgétaire de 70 800,00 € à l'article budgétaire 722 « Immobilisations corporelles » au titre des travaux en régie.

En application des dispositions de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Locales, après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 4 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine ayant donné pouvoir à M. BERNARD Régis, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
 - approuve cette décision modificative n° 3

7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

7.1.137 Transfert des réserves foncières du Budget Principal au Budget Annexe La Bauduère

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation, il est nécessaire de transférer les parcelles du budget principal au budget annexe La Bauduère, et de procéder en conséquence à un certain nombre d'écritures comptables.

Le transfert concerne des parcelles pour une contenance de 2 229 m²

Il est proposé de transférer ces terrains sur la base de l'évaluation du service du Domaine soit 284 439,76 €.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
 - approuve la démarche proposée



7. FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

7.1.138 Autorisations de Programme/Crédits de Paiement – transfert vers la commune nouvelle

Dans le cadre de la commune nouvelle et dans un souci d'harmonisation avec les communes du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne, certaines opérations doivent être recodifiées au 31/12/2018.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
 - approuve la démarche proposée

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

7.10.139 Seuil des rattachements des charges et des produits de l'exercice

Afin d'optimiser le coût de gestion administrative et comptable des rattachements des charges et des produits de fonctionnement, il est proposé de fixer pour le budget principal le seuil à 1 000,00 € TTC.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 14 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
 - approuve la démarche proposée

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

7.10.140 EHPAD Les Cordeliers : révision du loyer

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'EHPAD Les Cordeliers a été signé conjointement avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de La Loire et le Conseil Départemental de Vendée le 16 avril 2018 et fixe les objectifs stratégiques de l'établissement pour la période 2018-2023.

Afin de mieux répondre aux besoins grandissants des résidents et d'améliorer durablement leurs conditions d'accueil mais également les conditions de travail des professionnels, l'établissement a engagé une réflexion sur l'évolution de son bâti.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
Mairie

Cette réflexion s'est fondée sur 2 objectifs principaux :

- « **Qualité du service rendu à l'usager** » : Mettre en œuvre un projet architectural permettant d'améliorer les conditions d'accueil des personnes hébergées.
- « **Contribution aux parcours et à la réponse aux besoins territoriaux** » : Proposer une solution d'accueil adaptée aux résidents désorientés de type UPAD (Unité pour Personnes Agées désorientées).

A l'issue d'un travail collaboratif encadré par des consultants et programmistes et réunissant des professionnels représentant le personnel de l'établissement, différents scénarii ont été proposés visant à créer l'UPAD tout en prenant en compte les constats et problématiques à résorber.

Ce travail a démontré que le bâtiment actuel, ancien logement-foyer, est aujourd'hui inadapté à l'accueil de personnes très dépendantes et qu'une restructuration se révélerait coûteuse sans pour autant résoudre les problématiques multiples repérées (coursives avec pente, distances parcourues, déséquilibre entre les unités de fonctionnement...).

Dès lors, le scénario d'un bâtiment neuf a été étudié au vu de l'emprise foncière disponible sur le site.

Ce scénario est le scénario privilégié car :

- il permet la résolution de l'ensemble des problématiques de l'établissement,
- l'écart entre un scénario de réhabilitation qui intègre le rachat de l'établissement et le coût du projet neuf est relativement faible au regard des impacts de chaque projet,
- le Conseil Départemental de Vendée a validé le principe de ce projet qui lui a été présenté.

En outre, pour le bâtiment existant, un projet de résidence autonomie, accrédité par le Conseil Départemental, peut être étudié afin de pouvoir accueillir des personnes autonomes souhaitant bénéficier de services mutualisés et d'une sécurité au quotidien.

Le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé

- Le projet de construction d'un bâtiment neuf pour l'EHPAD,
- Le projet de réaffectation partielle du bâtiment existant en résidence autonomie, sous réserve des études en cours.

A cet instant et afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ce projet et de faciliter la capacité d'investissement de l'EHPAD, il convient de faire évoluer le bail existant passé avec la Ville d'Olonne sur Mer.

Depuis le 1^{er} octobre 1995, la ville d'Olonne sur Mer loue au Centre Communal d'Action Sociale la Résidence les Cordeliers pour l'accueil des personnes âgées. Le bail a été signé pour 25 ans moyennant un loyer annuel qui couvrait les charges de la Commune et notamment les annuités d'emprunts contractés.

Dans la délibération du 27 novembre 2006 sur la révision du loyer de l'EHPAD Les Cordeliers, le loyer a été ramené à 350 000,00 € pour 2007 et en le figeant à ce niveau par la suite afin d'alléger le budget de l'établissement et par la même de limiter l'évolution du prix de journée hébergement pour les résidents.



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne

Un seul emprunt souscrit en 1995 auprès du Crédit Foncier de France restant en cours jusqu'en 2019, une nouvelle révision de loyer pourrait être envisagée en le ramenant à 280 000,00 € au 1^{er} janvier 2018 et à 260 000,00 € au 1^{er} janvier 2019 sans formule de révision.

Il est donc proposé de signer un avenant avec le Centre Communal d'Action Sociale reprenant ces dispositions.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 14 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - donne son accord sur la fixation du nouveau loyer pour 2018 de l'EHPAD Les Cordeliers à 280 000,00 € au 1^{er} janvier 2018 et à 260 000,00 € au 1^{er} janvier 2019 sans formule de révision,

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

7.10.141 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

L convient d'apporter des précisions à la délibération du 24 septembre 2018 en :

- mentionnant les tarifs actualisés des dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques,
- actualisant les tarifs des enseignes

Au regard de ce qui précède, les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2018 sur le territoire communal seront les suivants :

	Non scellées au sol	Scellées au sol		
Superficie	≤ 12 m ²	< 12 m ²	> 12 m ² et ≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs 2018	exonérés	14 €	28 €	56 €

PUBLICITES ET PREENSEIGNES				
	Support non numériques		Support numérique	
Superficie	≤ 50 m ²	> 50 m ²	≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs 2018	15.5 €	31 €	46.50 €	93.00 €

Après avis de la Commission Urbanisme du 26 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - rapporte la délibération en date du 24 septembre 2018 relatif à la fixation des tarifs de la TLPE au titre de l'année 2018 ;
 - approuver les tarifs de la TLPE au titre de l'année 2018.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

7.10.142 Régularisations comptables avant transfert

Le compte 266 « autres formes de participations » retracé au bilan de la commune d'Olonne sur Mer s'élève à 1 147 009,77 € selon la ventilation détaillée dans le document transmis

Le compte 266 de la ville d'Olonne sur Mer retrace :

- des subventions ou des participations à des travaux imputées au compte 266 dès l'origine ou lors du basculement de la nomenclature M12 dans la nomenclature M14 ;
- des opérations diverses

Ces différentes opérations, détaillées dans le document transmis, doivent faire l'objet de régularisations comptables et d'une sortie de la classe 2 du bilan de la collectivité.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
 - approuve ces régularisations comptables et la mise à jour du bilan de la ville d'Olonne sur Mer.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

7.10.143 Participation financière de l'UNC relative à la réalisation de la stèle de l'Espace André RICHARD

L'UNC entend participer financièrement à la réalisation de la stèle du souvenir. A ce jour, l'association propose de verser un chèque de participation financière à hauteur de 3 130 €, ce montant incluant la souscription organisée auprès des membres de la section d'Olonne sur Mer.

Claude DURAND ne prend pas part au vote.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
 - approuve la participation financière de l'UNC à hauteur de 3 130 €.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
AGGLOMÉRATION

7.10.144 Aménagement de l'Avenue Charles de Gaulle

Dans le cadre du programme de réhabilitation de l'Avenue Charles de Gaulle, la ville d'Olonne sur Mer a voulu sécuriser le carrefour avec l'Allée de la Maison Neuve. Le réaménagement de ce carrefour comprend en particulier la création d'une quatrième branche pour un futur accès à la ZAC de la Vannerie.

Le coût des travaux est estimé à 142 739,90 € HT.

La Ville supportera la totalité de la dépense et la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération versera à la Ville d'Olonne sur Mer une participation financière correspondant à la moitié de la charge financière.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 14 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - approuve le versement de la participation financière par la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération à la ville d'Olonne sur Mer.

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.1 Enseignement

8.1.145 Participation communale aux projets de séjours scolaires pédagogiques 2018/2019

Au titre de l'année scolaire 2018/2019, deux écoles ont présenté un projet de séjour scolaire pédagogique :

- Le projet de l'école Saint Joseph soit 80 élèves qui partiront dans la station du LIORAN dans le Cantal du 11 au 15 mars 2019. La participation de la Ville pourrait s'élever à 13 599.80 €.
- Le projet de l'école Notre Dame soit 46 élèves qui partiront à PARIS du 11 au 14 juin 2019. La participation de la Ville pourrait s'élever à 6 810.50 €.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 14 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - approuve les participations financières de la Ville pour ces projets.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
COMMUNICIPATION

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.1 Enseignement

8.1.146 Participation communale au projet de séjour scolaire du Collège Paul Langevin

Le collège Paul Langevin a transmis à la Ville, au titre de l'année scolaire 2018/2019, un projet d'échange avec le collège de Murat. Une quarantaine d'élèves se rendront à Murat du 4 au 9 février 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir ce projet pédagogique et de participer aux frais de transport des élèves à hauteur de 1 700 €.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - approuve la démarche présentée.

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 Voirie

8.3.147 Convention relative aux travaux de modification des équipements de communication électroniques appartenant à Orange consécutifs à la réalisation de l'opération effacement de réseaux rue de la Gabare

La ville d'Olonne sur Mer a, lors de la création du lotissement des Primulas, inscrit au titre de son budget voirie de l'année 2018, l'effacement du réseau de communications électroniques de l'impasse de la Gabare.

Pour la réalisation desdits travaux, il convient de signer une convention avec Orange.

Après avis de la Commission Travaux et Voirie du 27 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
 - approuve la démarche présentée

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.4 Aménagement du territoire

8.4.148 Convention d'extension de réseau eau potable pour la création d'un poteau défense incendie rue des Sables

Le projet de la construction de médiathèque et la mairie annexe nécessite de disposer de moyens de secours dans un périmètre proche pour répondre efficacement à la lutte contre les incendies.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

Il convient d'établir une convention avec VENDEE EAU pour lesdits travaux, pour un montant de 3 801.58 € TTC

Après avis de la Commission Environnement du 4 décembre 2018, le Conseil Municipal :

➤ A l'unanimité

- approuve la démarche présentée.

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.8 Environnement

8.8.149 Convention avec la SPL Destination les Sables d'Olonne relative à la gestion des réservations des visites guidées gratuites du Parc Naturel Pédagogique de la ville d'Olonne sur Mer en 2019

Le PNP propose au grand public une animation par saison, et plusieurs en été pour sensibiliser les estivants et les olonnais à la biodiversité locale. Des animations gratuites sont ainsi proposées tous les mardis et jeudis de juillet et août, autour de 13 thèmes développés.

Pour des raisons d'organisation et de bonne gestion, ces animations doivent faire l'objet d'une inscription à l'avance afin de pouvoir maîtriser le nombre de participants. A cet effet, la SPL Destination Les Sables d'Olonne propose de centraliser gratuitement les réservations via les Offices de Tourisme de l'Agglomération.

Comme les années précédentes, il convient d'établir une convention de partenariat entre les deux parties.

Après avis de la Commission Développement Durable et Environnement du 5 décembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

➤ A l'unanimité

- approuve la démarche proposée

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.8 Environnement

8.8.150 Convention avec la Société de Chasse Saint-Hubert pour la gestion partielle du marais de la Cochetière

La ville d'Olonne sur Mer a décidé de déléguer la surveillance du site du marais de la Cochetière ainsi que la réalisation des mouvements d'eau à la Société de Chasse gérant d'ores et déjà des marais à proximité, selon les directives du Département et des services de la Mairie.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

Après avis de la Commission Développement Durable et Environnement en date du 5 décembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- approuve la démarche proposée.

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.9 Culture

8.9.151 Convention de partenariat entre la ville d'Olonne sur Mer et l'association Abracadabulles

L'association ABRACADABULLES organise chaque année un Festival de Bandes Dessinées au complexe culturel du Havre d'Olonne.

La convention a pour objet de fixer les conditions de ce partenariat et préciser les engagements réciproques des parties.

Après avis de la commission Economie, Finances et Personnel du 28 novembre 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- approuve la démarche proposée

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.9 Culture

8.9.152 Convention de partenariat entre la ville d'Olonne sur Mer et des communes des Sables d'Olonne Agglomération concernant les animations jeunesse Festival de Magie 2019

Dans le cadre du Festival de la Magie 2019, la convention, précise les engagements entre l'organisateur (la Ville d'Olonne sur Mer) et la ville accueillante (communes de l'agglomération) relatifs à :

- L'accueil des artistes,
- La logistique,
- La gestion de la billetterie,
- La communication.

Les Villes accueillantes de l'agglomération sont : l'île d'Olonne, Vairé, Sainte Foy et Saint Mathurin.

Sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité
- approuve la démarche proposée



9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 Autres domaines de compétences des communes

9.1.153 Dérogation au repos dominical des salariés

La commune d'Olonne sur Mer, au vu des différentes demandes de commerces de vente au détail, envisage, au titre de l'année 2019, d'autoriser les ouvertures aux dates suivantes :

- dimanches 14, 21 et 28 juillet 2019,
- dimanches 4, 11, 18 et 25 août 2019,
- dimanches 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

Le nombre de dimanches étant supérieur à cinq, l'avis conforme de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne Agglomération a été requis.

Sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric),
 - Autorise les dérogations au repos dominical pour la commune d'Olonne sur Mer aux dates précitées.

DECISIONS :

D2018-43 du 24 octobre 2018 : Avenant n°1 - marché n°17015F: Impression, fourniture et pose de supports pédagogiques et signalétiques. Réalisation, fourniture et pose de passerelles

D2018-44 du 29 octobre 2018 : Avenant de prorogation de bail commercial – 10 rue Maréchal Foch

D2018-45 du 19 novembre 2018 : Suppression de la régie d'avances et de recettes pour le Point Information Jeunesse

D2018-46 du 19 novembre 2018 : Suppression de la régie de recettes pour la licence IV

D2018-47 du 19 novembre 2018 : Avenant n°2 - marché n°17015F: Impression, fourniture et pose de supports pédagogiques et signalétiques. Réalisation, fourniture et pose de passerelles

D2018-49 du 3 décembre 2018 : Convention de mise à disposition d'un local 10 rue Pasteur

D2018-50 du 3 décembre 2018 : Convention d'occupation de locaux – 2 rue Eugène Nauleau– Association ASALEE

D2018-51 du 3 décembre 2018 : Convention de mise à disposition de biens mobiliers par la Communauté d'Agglomération "Les Sables d'Olonne Agglomération"



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

Olonne sur Mer, le 14 décembre 2018.



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer
Président des Sables d'Olonne
Agglomération